

224C2523  
FR0004056851-FS0904

3 décembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALNEVA SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2024, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 002 817 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE hors marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 162 494 003 actions représentant 178 365 675 droits de vote.